

## Liste des pièces nécessaires pour la constitution des dossiers de garanties

- Courrier de l'organisme sollicitant la garantie du Département, comportant le montant, les quotités et à quelle autre collectivité ou organisme la garantie a été demandée,
- Statuts ou textes qui régissent l'établissement demandeur,
- Liste des membres du Conseil d'Administration,
- Délibération du Conseil d'Administration décidant de solliciter la garantie du Département,
- Délibération de la (ou des) autre(s) collectivité(s) ou décision des autres organismes mentionnant le montant à hauteur duquel ils établissent leur garantie conjointe, dans l'hypothèse où ces délibérations, décisions ont été prises,
- Notice explicative sur l'opération que doit financer l'emprunt,
- Plan de financement de l'opération,
- Devis descriptifs et estimatifs,
- Accord de principe de l'établissement prêteur présentant les caractéristiques financières (taux, durée et tableau d'amortissement de l'emprunt) et proposant les quotités demandées aux différentes collectivités,
- Modèle de délibération-type de l'établissement prêteur,
- Décisions de subventions, s'il y a lieu,
- Comptes et bilans des deux derniers exercices clos ainsi que, s'il y a lieu, le budget de l'année précédente et de l'année en cours,
- Etat de la conservation des hypothèques mentionnant la liste des biens que possède l'organisme demandeur et les privilèges, qui éventuellement peuvent les grever.